



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

UNESCO

Question écrite n° 96371

Texte de la question

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur le vote de la France pour la résolution du 16 avril 2016 au Conseil exécutif de l'UNESCO. En effet, sur proposition de l'Algérie, de l'Égypte, du Liban, du Maroc, d'Oman, du Qatar et du Soudan, la France a voté en faveur d'une résolution stipulant qu'il n'y a aucun lien religieux entre le peuple juif et ses deux sites les plus sacrés à Jérusalem : le Mont du Temple et le Mur occidental dit des Lamentations. En votant cette résolution, qui a été rejetée par nos alliés traditionnels comme l'Allemagne, l'Estonie, les États-Unis, la Lituanie, les Pays-Bas ou encore le Royaume-Uni, la France a provoqué une très vive émotion et une profonde indignation à la fois en France et dans le monde entier. Ainsi, il souhaiterait avoir la position de M. le ministre à ce sujet et savoir quelles ont été les motivations de la France à voter cette résolution.

Texte de la réponse

Comme elle l'a déjà fait par le passé, la France a voté ce texte, avec d'autres pays européens, pour marquer son attachement au statu quo prévalant sur les lieux saints à Jérusalem, qui appartiennent à tous les croyants, juifs, chrétiens et musulmans. Alors que le Proche et le Moyen-Orient traversent une période de grandes tensions, c'est là une exigence absolue. Jamais la France ne remettra en cause la présence et l'histoire juive à Jérusalem. Elle regrette les formulations malheureuses dans la résolution qui ont pu le laisser penser et qui ont suscité des incompréhensions. Le Président de la République, le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères et du développement international, ont réaffirmé cette position constante de la France. Le ministre des affaires étrangères et du développement international comprend l'extrême sensibilité de cette question. La prochaine résolution qui sera discutée lors du conseil exécutif de l'UNESCO au mois de novembre fera l'objet d'une attention particulière. La France n'apportera pas son vote à un texte qui s'écarterait des principes énoncés ci-dessus. La France restera mobilisée pour avancer vers une paix juste et durable au Proche-Orient. C'est l'esprit de l'initiative que la France a lancée, avec le soutien d'un grand nombre de partenaires.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Folliot](#)

Circonscription : Tarn (1^{re} circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 96371

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [7 juin 2016](#), page 4896

Réponse publiée au JO le : [14 juin 2016](#), page 5303